



FICHE PROJET FEADER

Identification du projet

Nom du projet : Vers une économie durable et circulaire en Coeur de Condroz

Catégorisation

ID	2301
Programmation	Plan Stratégique wallon PAC - 23-27
Appel à projets	Coopération GAL LEADER
Objectifs généraux	Consolider le tissu socioéconomique ...
Objectifs spécifiques	Promouvoir l'emploi, la croissance et l'inclusion sociale
Interventions	371 - Coopération Leader
Catégorie de région	Wallonie
Portefeuille	GAL Coeur de Condroz
Commune	HAMOIS (5360) HAVELANGE (5370) CINEY (5590) ASSESE (5330) GESVES (5340) OHEY (5350)
Domaine d'intervention	Développement des zones rurales
Compétence ministérielle	Economie
Ministre de tutelle	Willy Borsus
Administration fonctionnelle	SPW EER Economie, Emploi, Recherche



Personne physique

Siège social

Dénomination	GAL ASSESSE - GESVES
Forme juridique	Association sans but lucratif
Numéro BCE	0480.394.379
Adresse	Rue de la Pichelotte 9 d d, BE 5340 Gesves
Entité de droit public	<input type="checkbox"/>

Siège d'exploitation

Dénomination	GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) PAYS DES TIGES ET CHAVEES
Forme juridique	Association sans but lucratif
Numéro BCE	0480.394.379
Adresse	Rue de la Pichelotte 9 D D, BE 5340 Gesves

Liste des contacts

Fonction	Nom	Prénom
Représentant légal	Grandjean	Valérie
Représentant légal	Sohet	Xavier



Description du projet

Synthèse

Le projet vise à promouvoir et à intégrer les principes de l'économie circulaire auprès des entreprises du territoire

Description

Description du projet :

Contexte

Le modèle économique linéaire classique qui consiste à extraire, fabriquer, transporter, consommer puis jeter montre ses limites depuis plusieurs années. Le territoire du Coeur de Condroz n'est pas épargné par cette réalité et devra, tôt ou tard, se réinventer afin de tendre vers une économie plus sobre en ressources. Une manière d'y parvenir est de mettre en place des conditions favorables au développement de l'économie circulaire. Celle-ci est définie comme un système économique et industriel visant à maintenir les produits, leurs composants et les matériaux en circulation le plus longtemps possible à l'intérieur du système, tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation. Même si cela nécessite quelques nuances, l'économie circulaire s'oppose en cela à l'économie linéaire qui se débarrasse des produits et matériaux en fin de vie économique.

Concrètement, l'économie circulaire cherche à favoriser :

- l'entretien, la réparation et la réutilisation des produits
- une conception adaptée des produits en vue de leur réparation et la réutilisation totale ou partielle de leurs composants en fin de vie
- la fabrication de nouveaux produits à partir de pièces, de composants ou de produits déclassés
- le recyclage de matériaux et déchets industriels, agricoles ou ménagers
- l'utilisation efficace des ressources lors des phases de production et de consommation.

La transformation de notre économie d'un modèle linéaire vers un modèle circulaire permet de réaliser des économies, de mettre en œuvre une utilisation plus efficace des ressources, de générer des emplois, et de réduire l'impact de la production et de la consommation sur l'environnement. Cet enjeu est d'autant plus vrai dans le contexte de crise énergétique que nous vivons et vu la hausse du coût des matières premières lié à la raréfaction de nombreuses d'entre elles, à court, moyen et long terme.

Les autorités publiques sont aussi conscientes de la nécessité de développer l'économie circulaire, comme en témoignent les deux récents appels à projets lancés par la Région wallonne dans le cadre de la stratégie Circular Wallonia (un budget total de 220 millions d'euros est prévu d'ici 2025).



Le passage à une économie circulaire apparaît donc comme une nécessité ! Même si des moyens conséquents sont dégagés à l'échelle wallonne pour y arriver, cette transition peut être facilitée par des structures locales ayant une mission territoriale, telles que le GAL qui a déjà démontré sa capacité à toucher les entreprises mais également à les fédérer autour de projets communs.

Dans ce cadre, différentes initiatives peuvent être imaginées pour permettre au Cœur de Condroz de mieux consommer mais aussi de mieux produire. Consommer et produire sont les deux faces d'une même pièce mais nécessitent des actions spécifiques à leur public cible, à savoir les citoyens d'un côté et les entreprises de l'autre.

Concernant les entreprises, certaines d'entre elles ont déjà sauté le pas afin d'entrer dans une dynamique d'économie circulaire mais leur nombre reste relativement faible au regard de la quantité d'entreprises présentes sur le territoire. Pour rappel (cf. diagnostic), le territoire du Cœur de Condroz regorge d'entreprises (principalement des PME) et d'indépendants. Près de 18.000 emplois y sont occupés dont près de 6.000 sous statut indépendant (25%), et ce dans différents secteurs : l'agriculture et la forêt, bien sûr, mais les secteurs secondaire et tertiaire sont également très présents, surtout dans les 3 zonings d'activités économiques situés sur le territoire.

Objectifs à atteindre

L'ambition de cette fiche projet est d'inscrire le territoire Cœur de Condroz dans une dynamique d'économie circulaire et de low tech, en travaillant à la fois sur la consommation et la production.

Pour y parvenir, différents objectifs spécifiques sont définis :

- Sensibiliser et informer les entreprises à propos de l'économie circulaire et des opportunités qu'elle représente pour le développement de nouvelles activités. Les accompagner dans la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire.
- Mettre en place les conditions favorables afin que les entreprises co-construisent des projets de synergie et de mutualisation de ressources.

Publics cibles concernés

Deux publics cibles sont à distinguer en fonction des deux axes de ce projet :

- Les entreprises et indépendants du territoire

Impact sur le territoire

Les impacts sont multiples :



- Réduction des déchets et de la consommation de ressources : les actions prévues au sein de ces deux axes contribuent à réduire la quantité de déchets produits ainsi que la consommation de ressources sur le territoire. Les lieux de revalorisation donnent la possibilité aux citoyens de réutiliser et de réparer des objets plutôt que de les jeter. Du côté des entreprises, les thématiques abordées en lien avec les différents piliers de l'économie circulaire permettront une meilleure utilisation des déchets et une réduction de la consommation de certaines ressources.
- Développement et création d'activités économiques : en partageant des ressources et en utilisant des déchets d'autres entreprises comme matière première, les entreprises peuvent réduire leurs coûts de production et ainsi continuer à développer leurs activités économiques tout en réduisant leur impact environnemental. Un impact positif pourrait également avoir lieu sur la création d'emploi.
- Stimulation de l'innovation et renforcement de la coopération entre entreprises : la symbiose industrielle et les partenariats entre entreprises peuvent stimuler l'innovation en encourageant les entreprises à trouver de nouvelles façons de collaborer et d'optimiser l'utilisation des ressources. La sensibilisation à l'éco-conception abonde également dans le sens de l'innovation. D'une manière plus générale, les différents projets de symbiose industrielle reposent sur la coopération entre les entreprises du territoire et la réalisation de projets communs.

En combinant ces deux axes, il est possible de créer une dynamique vertueuse pour promouvoir l'économie circulaire et renforcer les synergies entre les acteurs du territoire tout en réduisant l'empreinte carbone et la production de déchets.

Globalement, le projet permettra de rencontrer les objectifs d'atténuation des émissions de CO₂ que se sont fixées les communes du territoire et qui correspondent aux objectifs européens.

Actions prévues

Le projet prévoit l'engagement d'un.e chargé.e de mission à mi-temps pendant quatre ans. Cette personne sera basée au sein même du GAL et travaillera en étroite collaboration avec les acteurs économiques actifs sur le territoire (notamment l'ADL de Ciney par exemple). Les tâches qui lui seront confiées sont scindées en deux axes.

Promotion et intégration des principes de l'économie circulaire auprès des entreprises du territoire

Concernant les entreprises et le côté production de l'économie circulaire, les différentes actions à mener par le.la chargé.e de mission sont multiples.

- Sensibiliser et informer les entreprises au sujet des pratiques d'économie circulaire



Afin de faire connaître les pratiques d'économie circulaire et les acteurs existants qui travaillent activement sur ces questions, différents moments d'information à destination des entreprises seront organisés. Les thématiques abordées seront diverses et en lien avec les différents piliers de l'économie circulaire : éco-conception, possibilités de symbioses industrielles, approvisionnement durable, économie de la fonctionnalité, existence des diagnostics bas carbone et économie circulaire, présentation de nouvelles filières de recyclage, etc. La mise en valeur d'expériences et de bonnes pratiques sur le territoire aura une importance particulière afin d'inspirer d'autres acteurs.

Ces évènements pourront également prendre différentes formes : petit déjeuner, afterwork, soirée, conférence, visite sur le terrain, etc. La collaboration avec différents acteurs sera prépondérante pour garantir le succès de ces moments de rencontres et d'information, citons notamment le Bureau Economique de la Province, les clubs d'entreprises ou groupements d'indépendants, l'ADL de Ciney, etc.

- Réaliser une étude des flux de matières à l'échelle du territoire

La réalisation d'un diagnostic des ressources et des déchets présents sur le territoire est une base précieuse pour permettre de détecter des partenariats potentiels et de mettre en relation certaines entreprises. Il conviendra de définir comment créer, alimenter et exploiter un outil permettant de produire des résultats pertinents et rapides. Cet outil pourrait d'abord s'appliquer à certaines zones d'activités ou à certains secteurs pour ensuite s'étendre à l'ensemble du territoire du GAL. Le/la chargé.e de mission devra juger de la pertinence de réaliser une telle étude (appel à la consultance) compte tenu de la durée, des moyens financiers et des objectifs de la mission.

Outre cette étude éventuelle et au cœur du projet, il s'agit de sensibiliser et former les acteurs économiques pour les inciter à mieux collecter les données sur les matières qu'ils manipulent, et à les partager dans une optique de coopération territoriale. Ce partage résulte néanmoins d'un difficile équilibre entre le respect des données privées et leur nécessaire partage pour évaluer les impacts et déployer les synergies entre acteurs.

L'objectif de ce genre d'étude est de « produire de la connaissance dont peuvent se saisir les acteurs concernés, tant individuellement que collectivement » : réduire l'usage des ressources et réutiliser ou recycler au maximum la matière auparavant considérée comme un déchet à éliminer. Cette idée se traduit concrètement par trois types de synergies entre les acteurs économiques d'un territoire (Adoue, 2004 ; Georgeault, 2015) :

- (1) La mutualisation dans la fourniture d'un service, l'approvisionnement d'une ressource ou le traitement d'un déchet ;
- (2) La valorisation, les déchets des uns devenant les matières premières des autres ;
- (3) La substitution d'une ressource par une autre plus locale et/ou renouvelable. La réalisation de bilans de matière par les acteurs permet ainsi d'identifier les synergies potentielles. Ces



bilans pourront être pris en charge via les chèques entreprises. Le/la chargé.e de mission accompagnera les entreprises dans les démarches.

- Mettre en lien et fédérer des entreprises afin de construire des projets de synergie et de mutualisation.

Sur base de l'étude des flux notamment, le/la chargé.e de mission devra détecter les potentiels partenariats entre entreprises. Des rencontres et des moments de mise en relation entre ces entreprises seront ensuite organisés en vue de créer des partenariats et des synergies.

Les projets envisagés pourront être de natures différentes, citons par exemple :

- Mise en place d'échanges directs de matières entre entreprises
- Co-réalisation de prototypes
- Mutualisation de déchets afin de les envoyer dans des filières spécifiques (ce point nécessitera d'identifier au préalable les filières existantes)
- Mutualisation de besoins en compétences, d'achats divers, de matériel, etc.

Il s'agira de collaborer à la mise en place des solutions adéquates pour la réalisation de ces partenariats ainsi que d'en assurer le suivi et la pérennisation.

- Autres pistes à investiguer

D'autres pistes d'actions sont également envisageables au sein de cet axe et pourront être investiguées dans le cadre de ce projet, comme par exemple :

- Le développement de projets pilotes en lien avec l'écoconception
- L'analyse et la promotion des outils numériques potentiels pour faciliter l'économie circulaire
- La création d'une matériothèque pour professionnels et/ou citoyens

Une attention particulière pourra également être portée à la réalisation de quick wins. Les quick wins sont des actions relativement simples à mettre en place mais qui procurent des résultats concrets et rapides. Par exemple : réaliser une campagne de collecte de déchets d'équipement et/ou de matériel électronique mises au rebut dans les entreprises. Ces quick wins seront identifiés au fur et à mesure du projet, venant parfois compléter l'action de partenaires.

Contribution aux objectifs du programme :



Les actions envisagées dans le cadre du présent projet permettent de répondre à divers objectifs identifiés dans la stratégie :

Développement socio-économique et développement rural durable

- Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène
 - Soutenir le développement d'activités économiques durables et l'économie circulaire

Le développement de l'économie circulaire en Cœur de Condroz est l'essence même de ce projet, il contribue donc pleinement à cet objectif.

- Accompagner et mettre en réseau les acteurs économiques afin de renforcer les synergies / collaborations / coopérations

Certaines actions présentées dans cette fiche rentrent dans le champ d'action de la symbiose industrielle. Celle-ci est définie par la Région wallonne comme étant « la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs d'un territoire. Elle se caractérise notamment par de meilleures collaborations entre les acteurs, qu'ils soient publics et/ou privés, et par le renforcement d'actions opérationnelles d'échanges de flux, de mutualisation, de partage, et créations d'activités. ». Une partie importante du travail à réaliser pour le premier axe de cette fiche est donc d'accompagner et de mettre en réseau les entreprises afin de renforcer les synergies.

Energie et climat

- Diminuer la consommation d'énergie
 - Vers une consommation plus frugale

Développer des initiatives d'économie circulaire conduit à une baisse de la consommation de ressources diverses. L'économie circulaire permet également de diminuer la quantité de déchets produits et donc l'utilisation d'énergie liée à leur transport et leur traitement. Il est donc clair que ces actions contribuent de manière indirecte à une diminution de la consommation d'énergie et permettent de consommer de manière plus frugale.

Principes horizontaux

Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ? Non

Justification:



Non concerné

Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ?

Non

Justification:

Non concerné

Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ? Non

Justification:

Au contraire, l'essence même de ce projet est de développer l'économie circulaire sur le territoire.

Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'aire, l'eau et le sol ? Non

Justification:

L'économie circulaire touche à l'ensemble du cycle de vie des produits et des services, de l'extraction à la gestion des déchets. Elle vise à maintenir la valeur et l'utilité des produits et des ressources le plus longtemps possible. En favorisant la réduction des déchets et une utilisation optimale des ressources, l'économie circulaire peut participer à la réduction de la pollution (dans l'air car moins d'incinération et émissions globales de polluants liées au traitement des déchets et à leur transport ; dans le sol et l'eau car moins d'enfouissement et de risques que des déchets se retrouvent dans la nature).

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ? Non

Justification :

Non concerné

Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? Non

Justification :



En réduisant la quantité de déchets produits et donc l'utilisation d'énergie liée à leur transport et leur traitement, ce projet pourrait même engendrer une diminution de l'émission de gaz à effet de serre.

Egalité des chances et non-discrimination

Effet : Favorable

Justification :

Les actions prévues dans le présent projet seront mises en place en veillant à s'inscrire complètement dans les principes d'égalité des chances et de non discrimination.

Synergies et innovation

Partenaire du projet et synergies attendues :

Les principaux partenaires identifiés dans le cadre du projet sont les suivants :

- Les acteurs économiques du territoire sont au cœur de ce projet et il s'agira de les mobiliser autour de projets fédérateurs. En ce sens, il sera également nécessaire de créer des partenariats avec les différentes organisations qui regroupent ou qui représentent ces acteurs (ADL de Ciney, groupements d'indépendants tels que Ohey.PRO ou Givas, club des entreprises de Ciney, etc.)
- Le Bureau Economique de la Province (BEP) sera un partenaire important car il travaille déjà activement sur les thématiques d'économie circulaire à l'échelle des parcs d'activités économiques (sur le territoire : Achêne, Assesse, Ciney-Hamois et Havelange). Les actions au sein de l'axe 1 de ce projet sont complémentaires au travail déjà mené par cet acteur. Des partenariats seront spécifiquement établis avec le référent bas carbone-économie circulaire et avec le facilitateur en symbiose industrielle. Des liens pourront également être créés avec le BEP et son fablab (hébergé au Trakk à Namur), mais également la fédération Ressources, afin de développer des projets d'éco-conception.

Le projet sera en lien avec d'autres projets de la SDL :

- **Projet Energie** : Une approche globale pourrait être proposée aux entreprises, tant sur les aspects énergie que sur les aspects circularité. Les entreprises qui le souhaitent pourraient par exemple bénéficier d'un audit environnemental qui serait composé d'un audit énergétique et d'un audit matière.
- **Projet Filières agroenvironnementales** : Le développement de la filière de valorisation de la laine et la promotion des produits issus de la laine locale auprès des publics cibles (secteurs de la construction, horticulture, agriculture) s'inscrit également dans une logique d'économie circulaire liée à l'agriculture.



- **Projet Insertion socio-professionnelle** : Les activités liées au réemploi peuvent constituer de nouvelles opportunités de formation-insertion.
- ...

Adéquation avec les critères de sélection :

Le présent projet est en adéquation avec les différents critères de sélection :

- **Eligibilité des dépenses** : L'ensemble des dépenses sont éligibles au regard de la réglementation concernée.
- **Caractère transversal** : Le projet présente un caractère transversal car il touche à plusieurs secteurs économiques, un grand nombre d'entreprises et d'indépendants.
- **Effizienz et pérennisation** : un.e chargé.e de mission à 0.5 ETP pendant 3 ans sera recruté.e pour assurer la mise en œuvre des actions. Ce temps de travail sera complété par des missions de consultance si besoin. Au regard des moyens mis en œuvre pour les actions à mener, le projet est jugé efficient. Les perspectives de pérennisation sont abordées dans les paragraphes suivants.
- **Caractère innovant et approche originale** : Le caractère innovant et les perspectives de pérennisation sont abordés dans les paragraphes suivants.
- **Caractère transférable** : Dès sa conception, le caractère transférable des actions a été envisagé. En effet, il est prévu d'éditer des outils de capitalisation afin de faciliter le transfert des expériences vers d'autres territoires.
- **Complémentarité avec les autres instruments de financement** : L'approche se veut complémentaire aux actions déjà menées par le Bureau Economique de la Province qui est essentiellement actif sur les parcs d'activités économiques et qui dispose de financements pour travailler sur l'économie circulaire sur ces zones. Le projet compte également s'intégrer dans la stratégie Circular Wallonia. De plus, les entreprises pourront faire appel aux chèques entreprise pour financer des audits matière utiles à la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire. Le financement LEADER est donc complémentaire aux moyens alloués à ces acteurs.

Pérennité :

La manière dont les partenariats entre les entreprises seront construits devra leur permettre de continuer à exister au-delà de la programmation sans l'appui du/de la chargé.e de mission. Il faudra donc veiller à une rentabilité économique, créer les structures légales nécessaires à la collaboration (groupements d'employeurs, autres dispositifs à l'image des coopératives vinicoles, etc). Pour cela, l'appui de structures existantes telles que le BEP sera utile.

Les actions et outils mis en place viseront à apporter des changements d'habitudes durables dans le chef des différents acteurs économiques et des consommateurs.

Caractère innovant :

Le présent projet est innovant à plusieurs titres :



- Il intègre des concepts clés de l'économie circulaire et fait la promotion de modèles économiques durables qui sont relativement nouveaux et en développement. Hormis les actions actuellement développées par le BEP dans les parcs d'activités, des actions liées à l'économie circulaire n'ont pas encore été mises en place à l'échelle du territoire.
- La mise en œuvre de projets concrets de collaboration entre les entreprises est également une innovation puisqu'elle va plus loin que la simple mise en réseau d'acteurs économiques qui a déjà été opérée sur le territoire par le passé.
- D'une manière plus générale, ce projet adopte une approche holistique de l'économie circulaire, en abordant plusieurs aspects tels que la réduction des déchets, l'utilisation efficace des ressources, la réparation et le réemploi, etc. Cette approche est en elle-même innovante car elle aborde les défis environnementaux et économiques de manière globale.

Collaborateur

Collaborateur en charge du projet :

Aucun collaborateur n'est identifié à ce stade. L'engagement du/de la chargé/e de mission fera l'objet d'une procédure de recrutement.

Aucun partenaire privilégié n'a été identifié.

Expérience pertinent et qualification du demandeur :

Le GAL Cœur de Condroz bénéficie de près de 25 ans d'expérience acquise par les deux GAL, à la fois dans la mise en œuvre du programme LEADER mais également dans la gestion de projets soutenus par d'autres sources de financement.

En matière de soutien aux entreprises locales particulièrement, les GAL ont par exemple mené divers projets :

- Soutien à la filière bois locale - GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2014-2020/22
- Dynamisation économique du territoire – GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2014-2020/22
- Wallonia up - GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2014-2020/22
- Dynamisation économique du territoire – GAL Condroz-Famenne - LEADER 2014-2020/22

Ces différents projets démontrent l'expérience acquise en la matière et de manière plus générale, la capacité acquise dans la gestion de projets.



Indicateurs

Indicateur(s) de réalisation

- Public cible

Unité	Objectif intermédiaire (2025)	Objectif final (2027)
Nbre	200,00	1.000,00

Méthodologie :

Entreprises impliquées + citoyens profitant des pôles de réemploi

- Nombre de formations au réemploi organisées

Unité	Objectif intermédiaire (2025)	Objectif final (2027)
Nbre	5,00	10,00

Méthodologie :

Comptage

- Nombre de filières de réemploi identifiées

Unité	Objectif intermédiaire (2025)	Objectif final (2027)
Nbre	2,00	2,00

Méthodologie :

Comptage

- Etude du flux de matières à l'échelle territoriale

Unité	Objectif intermédiaire (2025)	Objectif final (2027)
Nbre	1,00	1,00

Méthodologie :

Comptage

- Nombre d'actions de sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire

Unité	Objectif intermédiaire (2025)	Objectif final (2027)
Nbre	10,00	20,00

Méthodologie :

Comptage

Indicateur(s) de résultat

- Emploi(s) créé(s)

Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
Nbre d'ETP	0,50 (2024)	0,50

Méthodologie :



Contrat GAL

- Nombre d'entreprises impliquées

Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
Nbre	0,00 (2024)	25,00

Méthodologie :
Comptage

- Nombre de bilans matières réalisés

Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
Nbre	0,00 (2024)	10,00

Méthodologie :
Comptage

- Nombre de personnes assistant aux formations au réemploi

Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
Nbre	0,00 (2024)	200,00

Méthodologie :
Comptage



Calendrier

Ordre	Etape	Date de début	Date de fin
1	Sensibiliser et informer les entreprises au sujet des pratiques d'économie circulaire	01/09/2024	31/08/2027
2	Réaliser une étude des flux de matières à l'échelle du territoire	01/10/2024	30/06/2025
3	Mettre en lien et fédérer des entreprises afin de construire des projets de synergie et de mutualisation.	01/01/2025	31/08/2027
4	Investigation de pistes de développement	01/07/2025	31/08/2027



Budget

Plan financier

Rubrique / Sous-rubrique	Type de dépense	Montant
Coûts directs Personnel	Forfait	92.854,25€
Coûts indirects de personnel	Forfait calculé	12.999,60€
Frais d'action	Coût réel	59.900,00€
	TOTAL	165.753,85€

Détail des postes budgétaires

Coûts directs Personnel – Forfait

CD_PERS001 – Frais de personnel

Montant : 92.854,25 €

Coûts indirects de personnel – Forfait calculé

PERS/CI_PERS_000 – Coûts indirects de personnel : 12.999,60 € (14,00% x 92.854,25€)

Frais d'action – Coût réel

ACTION001 – Frais actions

Montant : 59.900,00 €

Echéancier

Année	Montant
2024	27.625,64€
2025	55.251,28€
2026	55.251,28€
2027	27.625,65€
Total de l'échéancier	165.753,85 €



Financement

Co-financeur	Montant	Taux
Eu	55.315,37 €	33,37 %
Wallonie	93.863,09 €	56,63 %
Autre publique	0,00 €	0,00 %
Total des dépenses publiques	149.178,46 €	90,00 %
Secteur privé	16.575,39 €	10,00 %
Total du plan financier	165.753,85 €	100 %



Documents

Nom	Type	Contexte	Date	Créateur	Description
-----	------	----------	------	----------	-------------



Statut de la candidature

Soumis le	21/04/2023 13:22
Date de décision GW	09/10/2023
Décision GW	Approuvée
Statut	Complet